



Photo: UN DESA

Le numéro de février de la lettre mensuelle est consacré aux activités mondiales du CIAS.

Tout d'abord, nous présentons la déclaration présentée par le CIAS à la 56e session de la Commission du développement social du Conseil économique et social des Nations Unies. Nous publions également un résumé des discussions qui ont eu lieu lors de l'événement parallèle organisé par le CIAS, en collaboration avec des partenaires de l'IASSW, de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de l'Union Européenne (UE). Enfin, nous publions les faits saillants de la 10e réunion du Conseil d'administration de la Coopération inter agence pour la Protection sociale à New York, un organe auquel le CIAS participe depuis sa création.

Sergei Zelenev, Directeur du CIAS et rédacteur en chef de la Lettre mensuelle de la coopération mondiale

[suite page 2](#)

ZOOM

Déclaration présentée par le CIAS à la 56e session de la Commission du développement social du Conseil économique et social des Nations Unies

2

Renforcer les structures institutionnelles pour un développement durable: rôle de la protection sociale

5

suite de la page 1

Déclaration présentée par le CIAS à la 56e session de la Commission du développement social du Conseil économique et social des Nations Unies



Photo: UN DESA

Porteur de changement et axé sur le facteur humain, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un document international fondamental et applicable à chacun d'entre nous, qui traite des trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale –, de façon bien équilibrée. Le thème prioritaire de la session d'examen et de la session directive du cycle 2017-2018 de la Commission du développement Social, qui s'intitule « Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous », donne l'occasion de tenir un débat particulièrement nécessaire sur la faisabilité de nouvelles orientations et d'outils pratiques visant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions.

Cherchant à éliminer durablement la pauvreté moyennant une approche globale et intégrée, notre organisation, l'International Council on Social Welfare, appuie sans réserve les travaux de la Commission du développement social. Le statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies dont nous sommes dotés depuis de nombreuses années, nous donne les moyens de faire entendre la voix de nos membres du monde entier auprès de l'Organisation tout entière, en veillant à ce que leurs vues soient prises en compte dans différents programmes mis en œuvre par des partenaires internationaux. Cet été, l'International Council on Social Welfare

célébrera ses 90 ans d'existence et d'action visant à améliorer le bien-être humain moyennant le développement des connaissances, ainsi que la promotion d'un activisme transnational et de politiques sociales progressistes.

Il est généralement admis que la pauvreté revêt un caractère multidimensionnel, et les facteurs qui la sous-tendent forment un piège inextricable, créant des conditions qui ont des effets délétères sur les pauvres et qui concourent à les affaiblir. L'extrême pauvreté est une situation déshumanisante, qui a des incidences négatives à long terme sur le développement du capital humain. Nous pensons que les conditions qui sont à l'origine de la vulnérabilité des groupes tels que les handicapés, les personnes âgées, en particulier les femmes, et les jeunes enfants, devraient être analysées en détail et examinées de manière globale aux niveaux national et international. L'inégalité entre les sexes, ainsi que les aspects de la pauvreté qui touchent la problématique hommes -femmes devraient faire l'objet d'études approfondies qui mettraient l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et la prise de mesures visant à créer des conditions économiques propices à l'élimination de la pauvreté. Par ailleurs, nous réaffirmons qu'il n'est guère possible –voire inutile –de recommander à cet égard un train de mesures universelles considérées comme applicables à tous les pays.

C'est pourquoi la pauvreté ne saurait être éliminée durablement sans l'élaboration d'un large éventail de politiques et de stratégies économiques et sociales, complémentaires et bien ciblées, qui seraient adaptées à la conjoncture de chaque pays, et mises en œuvre de manière intégrée. Comprendre la pauvreté dans une perspective multidimensionnelle peut faciliter la prise de mesures concertées de la part des gouvernements et des organismes internationaux. Nos expériences sur le terrain nous démontrent qu'il importe d'analyser les interventions menées par les acteurs étatiques et non étatiques dans une perspective axée sur la réduction durable de la pauvreté, en faisant connaître les enseignements tirés de la pratique aux pays du monde entier et des continents.

La sécurité alimentaire et nutritionnelle est pour bon nombre de pays pauvres l'un des enjeux prioritaires du développement. Tout comme beaucoup de gouvernements nationaux et organismes internationaux, l'International Council on Social Welfare considère que l'insécurité alimentaire et nutritionnelle nuit à la réalisation des objectifs de bien-être et de développement pour tous, ce qui implique des défis non négligeables à relever pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD). L'impuissance à obtenir des aliments sains et nutritifs en quantités suffisantes pour satisfaire les besoins nutritionnels et dans certains cas assurer la survie d'un grand nombre de nos congénères, en particulier dans les communautés les plus pauvres, est mise en évidence par les niveaux élevés de sous-nutrition observés au sein des groupes de population considérés. La hausse des prix des denrées alimentaires, la perturbation des moyens de subsistance en raison des conflits, les changements climatiques ou les politiques économiques, le déclin de l'agriculture, la croissance des économies informelles, l'extrême pauvreté et l'absence de soins de santé à des coûts abordables sont autant de facteurs qui peuvent contribuer à l'insécurité alimentaire.

On ne devrait pas passer sous silence le fait que l'insécurité alimentaire et la faim peuvent côtoyer l'abondance et la prospérité économique, ce qui démontre l'existence d'inégalités sociales. La faim chronique et l'insécurité alimentaire constituent également une atteinte aux droits de l'homme, étant donné que l'alimentation est un droit fondamental, économique et social, énoncé dans les constitutions nationales et les pactes internationaux. Plus récemment, l'initiative « Défi Faim zéro », qui s'adresse à tous les pays, a été adoptée comme objectif majeur de développement à atteindre dans les 10 prochaines années.

Dans les pays en développement, vu que l'extrême pauvreté et la faim frappent essentiellement les campagnes, l'investissement dans l'agriculture et le développement rural sont des conditions préalables à l'élimination de la faim.

Une réflexion novatrice et une étude approfondie de nouvelles approches sont essentielles à l'élimination de la pauvreté. Nous vivons une époque dans laquelle

l'élaboration de nouveaux modèles de développement paraît nécessaire, en particulier face aux changements climatiques.



Photo: UN DESA

Outre qu'il nous faut faire face à des crises multiples et récurrentes dans les domaines de la finance, de l'énergie et de l'alimentation, pour ne citer que quelques exemples, il est de plus en plus clairement reconnu que le programme normatif d'aujourd'hui doit être beaucoup plus englobant, et ne pas uniquement miser sur l'aptitude de l'État à obtenir des résultats en matière de bien-être social et de développement. Il ne faudrait pas ignorer la contribution que divers éléments collectifs sont en mesure d'apporter à l'avènement d'une croissance durable et équitable. Il convient de souligner combien il importe, dans ce contexte, de mener une démarche axée sur une économie sociale et solidaire. Cette démarche est de plus en plus couramment employée par un large éventail d'organisations qui se distinguent par deux caractéristiques essentielles des sociétés du secteur privé classique et du secteur informel, et du monde de l'entrepreneuriat. D'abord, les objectifs que se sont fixés ces organisations ne sont pas exclusivement économiques mais comprennent aussi un volet social et souvent environnemental. Ensuite, elles entretiennent des relations de coopération, de partenariat et de solidarité sous diverses formes. Il s'agit, par exemple, de coopératives, d'associations mutualistes, d'organisations non gouvernementales menant des activités génératrices de revenu, de groupes d'entraide de femmes, d'entreprises communautaires notamment centrées sur la foresterie, d'associations de travailleurs du secteur informel, d'entreprises sociales ainsi que

d'organisations et de réseaux de commerce équitable.

L'élaboration et la mise en œuvre d'approches centrées sur l'économie sociale et solidaire peuvent promouvoir une réduction durable de la pauvreté en encourageant l'entrepreneuriat social ainsi que d'autres initiatives communautaires collectives. Par voie de conséquence, elles peuvent élargir l'arsenal de mesures de suppression de la pauvreté.

Les systèmes de protection sociale jouent un rôle non négligeable dans l'action menée pour faire face aux multiples aspects de la pauvreté et du dénuement. Couramment utilisée pour réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience, la protection sociale est reconnue par la communauté internationale comme un moyen d'action essentiel pour éliminer la pauvreté, réduire l'exclusion sociale et développer le potentiel humain. Elle permet de réduire les inégalités de revenus, d'améliorer la sécurité alimentaire et de combattre la faim. C'est à cette fin que l'International Council on Social Welfare réitère son soutien à la Recommandation no 202 de l'OIT concernant les socles nationaux de protection sociale (2012). Si l'établissement de socles nationaux de protection sociale est une initiative proposée par le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies en 2009, c'est l'OIT, dans sa recommandation no 202 qui a fourni des orientations pertinentes en la matière ainsi que sur l'établissement de systèmes de sécurité sociale universels. Ces socles contribuent pour une large part à l'élimination de la pauvreté et présentent de multiples avantages pour la société, dont le développement du capital humain et l'inclusion sociale. La recommandation susmentionnée repose sur un fondement juridique solide, à savoir l'article 9 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le Pacte protège le droit de toute personne à la sécurité sociale, y compris les assurances sociales. L'article 22 de la Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît aussi ce droit. Droit intrinsèque, le droit à la sécurité sociale n'en revêt pas moins une importance décisive pour l'exercice effectif du droit à un niveau de vie suffisant, mentionné à l'article 11 dudit Pacte.

Tout comme ses partenaires de la Coalition mondiale pour les socles de protection sociale, qui rassemble plus d'une centaine

d'organisations non gouvernementales, l'International Council on Social Welfare est fermement convaincu que la réduction des inégalités et de la pauvreté ne peut être assurée qu'en liant les droits fondamentaux et la protection sociale des individus et des communautés. La protection sociale est, à nos yeux, un élément important de toute politique sociale progressiste attentive aux besoins des générations actuelles et à venir.

La composition de sources de financements destinées aux programmes contributifs et non contributifs peut faciliter la mise en place de « systèmes et de mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale » définis dans la cible no 3 de l'objectif de développement durable no 1. L'International Council on Social Welfare rappelle que l'accès à la protection sociale, notamment à la sécurité élémentaire de revenu et à la prestation de soins de santé essentiels, devrait être assuré à toute personne en ayant besoin, compte tenu des priorités et des difficultés nationales.

Forts de notre expérience sur le terrain, nous confirmons que le renforcement de la protection sociale est non seulement l'un des meilleurs moyens de réduire l'insécurité et la misère dans le monde, mais également une façon efficace d'améliorer les mesures sociales qui stimulent le dynamisme économique et favorisent la préservation et une utilisation durable du patrimoine environnemental.

L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a donné un nouvel élan au discours sur la protection sociale, lui faisant gagner du terrain sur le plan tant national qu'international. La communauté internationale a pris conscience du rôle décisif que la protection sociale jouait dans l'élimination de la pauvreté et dans la réalisation de plusieurs des objectifs de développement durable. La protection sociale est considérée, dans le Programme 2030, comme un élément essentiel à l'obtention de résultats dans les domaines de la santé, de l'égalité des sexes, du travail décent, de la croissance sans exclusion et des inégalités. L'élan donné par l'adoption de ce Programme offre une nouvelle occasion à toutes les parties prenantes de trouver des solutions novatrices aux problèmes de développement les plus

pressants, notamment la protection sociale universelle.

L'International Council on Social Welfare affirme qu'une nouvelle initiative politique de haut niveau, à l'échelon international, visant à faire de la protection sociale une question à part entière, serait hautement souhaitable, en particulier dans le cadre de la concertation intergouvernementale et des négociations menées à l'ONU à la suite du Programme 2030. Pareil aboutissement des négociations multilatérales permettrait de tirer parti de la prise de conscience de plus en plus large du rôle important que les systèmes de protection sociale jouent dans la société. C'est dans cet esprit que nous rappelons, dans la présente déclaration, la proposition faite par l'International Council on Social Welfare aux États Membres qui siégeront à la cinquante-sixième session de la Commission du développement social d'envisager l'élaboration d'un projet de résolution du Conseil économique et social portant notamment sur la création de socles qui constituerait une étape politique nécessaire dans la mise en place d'un système de protection sociale complet et universel. Nous encourageons vivement les délégations à tenir compte du lien étroit qui existe entre la protection sociale et une croissance économique durable, en faisant observer qu'une fois les socles de protection sociale mis en place et devenus opérationnels à l'échelle nationale, la réalisation de plusieurs cibles essentielles des objectifs de développement durable, à commencer par celle de la réduction de la pauvreté, devient alors possible. La Coalition mondiale pour les socles de protection sociale avec qui nous œuvrons en étroite collaboration, s'est ralliée à notre proposition. L'International Council on Social Welfare est membre de la Coalition mondiale depuis la création de celle-ci en 2012.

Nous proposons que les éléments suivants, qui comportent des garanties élémentaires de sécurité sociale et forment un ensemble de biens et services nécessaires, définis à l'échelle nationale, soient visés dans cette résolution :

a) Les soins de santé essentiels, dont les soins de santé maternelle, qui répondent aux critères de disponibilité, d'accessibilité, d'acceptabilité et de qualité ;

b) La sécurité élémentaire de revenu pour les enfants leur assurant l'accès à la nutrition, à l'éducation et aux soins ;

c) La sécurité élémentaire de revenu pour les personnes d'âge actif actives, en particulier dans les cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité ;

d) La sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées.

Une telle résolution contribuerait pour une large part à mettre en œuvre – progressivement – les initiatives de protection sociale universelle appuyées au niveau international par plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies, notamment l'Organisation internationale du Travail et la Banque mondiale.

L'adoption d'une résolution du Conseil économique et social portant expressément sur les systèmes de protection sociale contribuerait pour beaucoup à appeler l'attention sur certains aspects essentiels de la protection sociale universelle, ainsi que sur les multiples avantages que celle-ci présente pour la société, ce qui aurait pour effet de donner une plus forte résonance politique à la recommandation no 202 de l'OIT. Nous sommes convaincus qu'une résolution aussi spécifique donnerait le signal d'un engagement politique de haut niveau visant à faire progresser la protection sociale à tous les échelons. Dans le même temps, cette résolution, négociée par l'Organisation des Nations Unies, permettrait de s'adresser à d'autres parties prenantes politiques. S'inscrivant dans le droit fil du Suivi du Sommet mondial pour le développement social et la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, elle contribuerait de façon décisive à l'intégration de la question de la protection sociale dans le programme de la Commission pour le développement social, ce qui faciliterait la mise en œuvre des conclusions concertées au niveau national, ainsi qu'un suivi régulier à l'échelle du système.

Renforcer les structures institutionnelles pour un développement durable: rôle de la protection sociale



Une manifestation parallèle à l'occasion de la 56e session de la Commission du développement social (CSocD) a été organisée par le CIAS le 2 février 2018, au Siège des Nations Unies, en collaboration avec l'Association internationale des écoles de service social, l'OIT et le Projet EU-SPS de Finlande. Cette manifestation a été conçue comme un séminaire international pour aborder les grandes questions de politique générale qui préoccupent le CIAS et ses partenaires, dans le but d'approfondir la compréhension des interrelations entre les différents facteurs de l'Agenda 2030. Elle a réuni des chercheurs et des praticiens intéressés par l'exploration du lien entre la protection sociale et le développement durable. Le public cible était composé de représentants nationaux des États membres des Nations Unies, ainsi que d'autres parties prenantes présentes à la Commission, y compris des partenaires du CIAS de la Coalition mondiale pour les planchers de protection sociale.

Une note conceptuelle préparée par les organisateurs a proposé des balises pour la discussion, indiquant notamment qu'un cadre de développement transformateur exige des changements de taille, aux niveaux normatif et institutionnel. Il s'agit de soutenir l'aspiration commune à un avenir durable. Les systèmes et mesures de protection sociale pour tous, y compris les planchers, ont été largement reconnus, non seulement comme un outil essentiel de lutte contre la pauvreté et les inégalités, mais aussi comme un mécanisme important pour créer des synergies entre les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement. En tant que cadre holistique, la protection sociale fondée sur l'universalisme facilite la recherche des instruments les plus efficaces pour favoriser le développement durable, réduire la

vulnérabilité, renforcer la résilience et promouvoir l'autonomisation.



Dans cette optique, les présentateurs se sont concentrés sur certaines questions conceptuelles, ainsi que sur des solutions pratiques pertinentes, pour les travaux de la cinquante-sixième session de la Commission du développement social.

Voici quelques-unes des questions spécifiques qui ont été choisies pour être débattues et présentées aux orateurs: la protection sociale devrait-elle être considérée comme une nouvelle norme sociale internationale? Quelles sont les meilleures approches pour élaborer des politiques sociales et environnementales, qui se renforcent mutuellement? Quel rôle la protection sociale peut-elle jouer dans l'évolution des mentalités, des principes et des règles afin de mettre le développement durable au cœur des préoccupations? Les enseignements tirés de l'expérience et les obstacles rencontrés dans le renforcement durable des capacités en matière de protection sociale aux niveaux national et régional ont également été l'un des thèmes clés.

Ouvrant le débat, Valérie Schmitt, directrice adjointe du département de la protection sociale de l'OIT, a évoqué dans sa présentation les trois dimensions de la durabilité : les dimensions sociale, économique et environnementale. Sur le plan social, la mise en place de systèmes de protection sociale, y compris les planchers de protection sociale, est un élément crucial pour la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale. Sur le plan économique, la protection sociale accroît la productivité en facilitant l'accès aux soins de santé et à l'éducation; en temps de crise, elle contribue au maintien du revenu disponible et de la demande à un certain niveau; elle réduit les inégalités et renforce la stabilité politique. En termes environnementaux, la mise en place de tels systèmes facilite une "transition juste", rendant les politiques vertes plus acceptables

sur le plan social. Plusieurs facteurs accroissent la durabilité des systèmes et des niveaux de protection sociale, à savoir un processus de conception participatif, des cadres juridiques fondés sur les droits, un financement novateur et durable, ainsi que des mécanismes de prestation transparents et efficaces.

Se référant aux données contenues dans la publication phare de l'OIT, le Rapport mondial sur la protection sociale, qui vient d'être publiée, l'oratrice a souligné que seulement 29 pour cent de la population mondiale a accès à une protection sociale complète et que 45 pour cent d'entre eux sont couverts par au moins une prestation. Cependant, 55 pour cent (4 milliards de personnes) n'ont pas de protection sociale. Il faut changer les mentalités pour tenir la promesse de l'Agenda 2030, à savoir que personne ne soit laissé pour compte. Le succès de la campagne mondiale visant à promouvoir la protection sociale universelle dépend des efforts conjoints de multiples parties prenantes - travailleurs et employeurs, décideurs politiques, entreprises, philanthropes et grand public.

Timo Voipio (Finlande) a décrit certains résultats d'un programme de quatre ans visant à soutenir les institutions nationales, régionales et internationales d'experts, dans 11 pays à faibles revenus, principalement dans leurs efforts visant à développer des systèmes de protection sociale (SP) inclusifs et durables. L'initiative vise à appuyer la systématisation des efforts nationaux de protection sociale, en permettant aux principaux acteurs gouvernementaux de mobiliser, développer et utiliser les institutions d'experts nationales et régionales. Ceci augmente ainsi les ressources d'experts nationaux et renforçant les capacités nationales d'analyse et de gestion des pays partenaires en matière de protection sociale. Les pays partenaires sont le Cambodge, l'Éthiopie, l'Indonésie, le Kirghizistan, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, la Tanzanie, le Togo, le Vietnam et la Zambie. L'appropriation et la participation des pays sont les principes fondamentaux du travail de l'UE-SPS.

Bien qu'il s'agisse d'un projet en cours, certains résultats préliminaires ont été très positifs dans l'exploration des options pour étendre les régimes de protection sociale au niveau national, renforcer les capacités

d'éducation et de recherche en rapport avec les SP, fournir des évaluations techniques et faciliter l'utilisation d'autres outils essentiels pour le renforcement des capacités durables. L'initiative soutient également l'apprentissage par les pairs entre pays par le biais d'organisations régionales.

Dans son exposé, Mme Lynne Healy, la principale représentante de l'IASSW auprès des Nations Unies, a mis en lumière les difficultés rencontrées dans la conception des systèmes de protection sociale afin que "personne ne soit laissé pour compte". La protection sociale joue un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté et des inégalités, mais les groupes les plus en retard sont aussi les plus difficiles à couvrir. Le premier est celui des travailleurs informels, y compris les soignants. Dans certains pays, plus de 50 pour cent des travailleurs travaillent dans le secteur informel. Les migrants posent un défi particulier aux gouvernements et à la communauté internationale, et il faudra beaucoup de négociations pour assurer leur couverture. La protection sociale dans un monde où le travail est limité, notamment pour les adultes sans antécédents professionnels, nécessitera une réflexion novatrice et la redéfinition des rôles et des protections sociales.

Sergei Zelenev, Directeur exécutif du CIAS, a souligné que le développement durable est impossible sans une lutte globale et cohérente contre l'extrême pauvreté. Le CIAS tient à unir ses forces avec les universitaires, les professionnels et les décideurs politiques pour identifier les obstacles, explorer de nouvelles opportunités et formuler de nouvelles recommandations politiques dans le domaine social, en liant ces mesures aux efforts visant à promouvoir le développement durable. L'adoption de l'Agenda 2030 offre une occasion aux partisans des systèmes de protection sociale, y compris le CIAS, de plaider en faveur du renforcement des politiques de protection sociale dans le contexte du développement durable. Nous constatons une forte impulsion positive en faveur du soutien à la protection sociale, y compris le soutien politique, qui a été si visible au cours des délibérations du CSocD. Mais il reste encore beaucoup à faire pour obtenir la reconnaissance de la protection sociale en tant que nouvelle norme sociale internationale. Avec ses partenaires, le CIAS

continue de plaider en faveur d'une résolution spécifique du Conseil économique et social sur les systèmes de protection sociale, y compris les planchers, qu'il considère comme un pas politique important vers une protection sociale universelle et globale pour tous.

Shirley Gatenio Gabel, de l'Université Fordham et de l'IASSW USA, a abordé les aspects théoriques de l'aide sociale, en particulier les approches universelles et ciblées. Selon elle, les sociétés d'aujourd'hui se caractérisent par une attaque du néolibéralisme contre les États providence. Alors que le néolibéralisme est souvent présenté comme naturel, comme un moyen raisonnable de promouvoir la démocratie et l'expansion économique dans le monde, son but ultime est plutôt de promouvoir la domination des entreprises et la distribution ascendante des richesses et du pouvoir. Dans les années 1960, Richard Titmuss a popularisé les concepts d'universalisme et de ciblage, dans le but de saisir la nature des arguments autour des politiques de bien-être adoptées par la Grande-Bretagne dans l'après-guerre. L'universalisme était considéré comme un compromis entre les deux perspectives majeures de l'époque - le socialisme et le libéralisme. Au cours des dernières décennies, on a vu apparaître des programmes sociaux qui sont à la fois universels et sélectifs. Nous qualifions souvent les programmes d'assurance sociale - pensions de retraite publiques, couverture maladie, prestations de chômage, certains programmes de prestations pour enfants, congés de maternité et congés parentaux - d'universels, alors qu'en fait ils tendent à couvrir les employés de la main-d'œuvre formelle et à omettre ceux qui travaillent dans le secteur informel.

L'ambiguïté du terme "universalisme" le rend vulnérable aux attaques néolibérales. Les programmes universels peuvent sembler progressifs, mais cela peut masquer la couverture limitée d'un programme seulement pour les travailleurs formels et d'autres groupes protégés. Soixante et onze pour cent ou 5,2 milliards de personnes ne sont pas protégées, ou seulement partiellement, et beaucoup de ces personnes non protégées sont des travailleurs de l'économie informelle. Nous avons besoin de nouvelles approches qui soient fondées sur les droits plutôt que sur le mérite, qui soient holistiques et durables et qui

permettent de faire entendre la voix des bénéficiaires et des localités dans les délibérations sur les politiques. Ces approches devraient également préciser clairement les responsabilités des différents niveaux de gouvernement et les possibilités de recours. Ces concepts nous ont guidés jusqu'ici, mais il est maintenant temps de créer de nouveaux concepts pour nous guider vers l'avenir que nous voulons.

La discussion a été modérée par Mme Wenyan Yang, Chef du Service de la perspective sociale du développement, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DESA).

Coopération inter-agence pour la protection sociale

La 10e réunion du Comité de coopération inter-agence pour la protection sociale (SPIAC-B) s'est tenue le 1er février 2018 au siège de l'ONU à New York. Créé en juillet 2012 en réponse à une demande du G20, le Conseil encourage la collaboration et la coordination des activités des organismes internationaux visant à améliorer les systèmes de protection sociale dans le monde. Le Conseil atteint ses objectifs en se concentrant sur quatre domaines clés:

- La promotion de la protection sociale universelle, l'une des principales priorités de développement aux niveaux mondial, régional et national;
- L'amélioration de la cohérence des politiques inter-agences, pour répondre aux demandes des pays concernant le développement et la réforme des systèmes nationaux de protection sociale, y compris les planchers de protection sociale;
- Rationaliser les efforts et aider à éviter les projets redondants, en permettant aux membres de coordonner les conseils techniques et politiques concernant les systèmes de protection sociale;
- L'échange de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques en matière de protection sociale, ainsi

que de données statistiques.
http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---nylo/documents/genericdocuments/wcms_301456.Pdf

Coprésidé par l'OIT et la Banque mondiale, et rassemblant des dirigeants et des experts techniques de plusieurs grandes institutions internationales et des gouvernements participants, ainsi que certaines ONG internationales, y compris le CIAS, le Conseil traite de questions pratiques pertinentes pour l'Organisation internationale du Travail.

Coprésidé par l'OIT et la Banque mondiale, et rassemblant des dirigeants et des experts techniques de plusieurs grandes institutions internationales et des gouvernements participants, et certaines ONG internationales, dont le CIAS, le Conseil traite de questions pratiques pertinentes pour la coordination des activités des diverses parties prenantes dans le domaine de la protection sociale, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

L'ordre du jour de la réunion à New York a porté sur plusieurs questions de fond :

- Les actualités concernant le Partenariat mondial pour la protection sociale universelle (USP2030) et mesures visant à rendre le partenariat opérationnel;
- Les actualités concernant les outils d'évaluation de la protection sociale;
- Les actualités concernant les travaux des Nations Unies en matière de protection sociale, y compris les rapports phares;
- Les actualités concernant les groupes de travail de la SPIAC-B sur les liens entre le développement humanitaire et le renforcement des capacités, et les actualités concernant les activités du groupe de travail sur les méthodes de travail et la gouvernance.

Le rapport intérimaire présenté aux participants a mis en lumière un certain nombre d'événements en faveur de la

protection sociale universelle organisés en 2016-2017, tels que

Sept. 2016: Lancement du Partenariat mondial pour la protection sociale universelle en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (USP2030), à l'ONU à New York, et de la réunion de haut niveau Sud-Sud organisée par la Chine pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement sur la protection sociale universelle à Beijing après le Sommet du G20.
<http://Universal.social-protection.org>

Mai 2017: « Financer les niveaux de protection sociale tout au long des cycles économiques » - événement parallèle au Forum des Nations Unies sur le financement du développement (FfD)

Juillet 2017: Manifestations parallèles au Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable "Global Partnership on USP: Ending Poverty by 2030" et "Universal Social Protection: End Poverty and Reduce Inequality".

Nov. 2017: "Universal Social Protection: The Global Partnership 2030" à la IVe Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants.

Janvier 2018: Manifestations parallèles de la Commission des Nations Unies pour le développement social (CSocD) sur la protection sociale universelle.

Il a été convenu d'adopter une approche à deux volets concernant la promotion de l'USP2030, qui entrera en vigueur immédiatement :

- Piste à court terme: Plan d'action axé sur le plaidoyer, la mobilisation des ressources, la production de connaissances, l'appui aux pays, entre autres.
- Piste à moyen terme: Plan d'action centré sur le travail de l'ONU, pour explorer la possibilité de travailler avec le CHU 2030 et l'Education pour tous, pour un nouveau Pacte mondial sur la politique sociale, y compris la constitution d'un Forum mondial avec

tous les États membres, les organisations régionales et les organisations de la société civile.

Un groupe de pilotage intérimaire composé des deux coprésidents, la Banque mondiale et l'OIT, avec l'Allemagne, la Finlande, la CSI et un représentant de la Coalition mondiale sur les planchers de protection sociale devrait atteindre de nouveaux membres (pays à revenu faible et moyen).

Rendre l'USP2030 opérationnel exige des efforts continus de la part des agences dans le contexte d'un soutien conjoint pour SDG 1.3 et USP2030. Deux points ont été mis en exergue à cet égard: l'intégration du genre dans la protection sociale dans le cadre des OSD, et la protection sociale pour les travailleurs informels.

La mise au point d'un ensemble d'outils d'évaluation inter-agence de la protection sociale (*Interagency Social Protection Assessment*, soit ISPA), qui fournissent un cadre d'analyse concerté des diverses dimensions des systèmes de protection sociale a été l'un des résultats visibles de la collaboration inter-agence. Les travaux ISPA de la 10ème réunion du Conseil d'administration ont été présentés : développement des outils, d'application des outils, de stratégie d'apprentissage, de stratégie de communication et de budget.

Voici quelques-uns des points d'action convenus:

Compte tenu du déficit de financement persistant, les agences ISPA ont été fortement encouragées à explorer les contributions possibles (financières ou en nature) aux travaux ISPA; les agences sont encouragées à informer l'équipe de coordination ISPA de toute application ISPA qu'elles réalisent dans les pays afin de mieux suivre l'utilisation des outils et de faciliter l'apprentissage à partir de l'expérience d'autres pays; l'équipe de coordination ISPA invite les agences à contacter le service d'assistance si elles ont besoin de soutien pour les applications ISPA, organiser des sessions de formation ou du matériel de communication.

Le point sur les travaux de l'ONU dans le domaine de la protection sociale comprend une

brève description des changements résultant de la réforme du Secrétaire général de l'ONU. Une présentation a été faite de la [Fenêtre sur les planchers de protection sociale du nouveau Fonds commun](#) pour l'Agenda 2030. Il a été suivi d'une [présentation](#) du document final du Groupe de travail inter-agences des Nations Unies sur le financement du développement en matière de protection sociale, distribuée à tous les membres de la SPIAC-B pour commentaires en novembre 2017.

Le débat sur la production de connaissances sur la protection sociale au sein du Conseil a pris diverses formes, notamment l'élaboration de rapports phares par les organismes internationaux et de publications inter-agences. Les organismes participants ont présenté des résumés des rapports suivants qui viennent d'être publiés:

[Rapport de l'UNDESA 2017 sur la situation sociale dans le monde: Promouvoir l'inclusion par la protection sociale;](#)

[Rapport de l'OIT sur la protection sociale dans le monde 2017-19: Une protection sociale universelle pour atteindre les OSD;](#)

Rapport du PNUD sur la protection sociale pour le développement durable en Afrique;

[Le rapport de la Banque mondiale sur l'état des filets de sécurité annoncé pour avril 2018.](#)

Les rapports de l'ONU sont des publications périodiques phares qui utilisent [la base de données mondiale de l'OIT sur la protection sociale](#), mais qui la complètent ensuite par des informations plus spécifiques si nécessaire.

Le groupe de travail sur le renforcement des capacités créé par SPIAC-B a présenté ses conclusions lors de la réunion. Les cinq domaines prioritaires convenus pour ce groupe de travail ont été expliqués:

- 1) utiliser le portail [socialprotection.org](#);
- 2) mettre l'accent sur la prise en compte des sexospécificités dans les programmes de protection sociale;
- 3) faire en sorte que les personnes handicapées bénéficient d'une protection sociale;
- 4) [TRANSFORM](#);

- 5) mettre l'accent sur les programmes de protection sociale dans les universités.

Dans le contexte du "lien entre l'humanitaire et le développement", [la session](#) a présenté une mise à jour sur la [Conférence internationale sur la protection sociale dans les contextes de fragilité et de déplacement forcé](#). Les discussions et les résultats de la conférence ont été présentés, y compris la déclaration finale. La Déclaration SPIAC-B des acteurs de la protection sociale avait été présentée précédemment au Sommet humanitaire mondial de 2017.

Les 10e réunions du Conseil ont également examiné et discuté d'un document préliminaire sur une structure de gouvernance proposée, y compris des questions telles que la clarification de la composition, l'établissement d'un ordre du jour et les méthodes de travail. Il y a eu un accord sur le fait que le SPIAC-B a jusqu' à présent réussi à améliorer la collaboration, la cohérence des politiques et la mise en place d'une plate-forme pour des activités conjointes telles que l'ISPA.

La présidence de la SPIAC-B a également été discutée, la majorité des membres convenant de maintenir l'OIT et la Banque mondiale en tant que coprésidents.

The content of this Global Newsletter may be freely reproduced or cited provided the source is acknowledged. The views do not necessarily represent policies of ICSW.

Newsletter Editor:
Sergei Zelenev, Executive Director
E-mail: szelenev@icsw.org,

Address:
ICSW, 5700 Arlington Ave.,
Bronx, New York, 10471 (US Office)

icsw@icsw.org
Website www.icsw.org

If you wish to cease receiving this newsletter, please click 'here' providing your name and email address